

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIEME COMMISSION  
6e séance  
tenue le  
lundi 11 octobre 1993  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/48/SR.6  
21 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. FERNANDEZ DE COSSIO (Cuba) déplore que trois ans après l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, les objectifs fixés sont loin d'être réalisés, notamment le développement accéléré dans les pays en développement, le renforcement de la coopération internationale et l'amélioration notable de la condition humaine dans les pays en développement. Alors qu'elle s'efforce de mettre fin au sous-développement structurel pour la quatrième décennie consécutive, la Deuxième Commission continue à renoncer au réalisme et à la satisfaction des besoins immédiats au nom du consensus. Dans le même temps, le Groupe des 77, qui, année après année, a proposé d'audacieuses initiatives, a vu ses efforts contrariés par le refus de prendre des mesures précises et concrètes pour changer l'ordre international existant. Le représentant de la Colombie, qui avait demandé, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que l'Organisation des Nations Unies assure un meilleur équilibre entre ses activités en faveur de la paix et de la sécurité et ses obligations concernant la coopération pour le développement, n'a pas trouvé davantage d'écho. Plus alarmant encore, les processus d'élaboration du programme et du budget de l'Organisation ont servi de prétextes pour reléguer les initiatives en faveur du développement à l'arrière-plan.

2. L'Organisation des Nations Unies doit s'attaquer plus vigoureusement aux menaces les plus graves qui pèsent sur l'humanité. Le nombre de décès enregistré parmi les enfants de moins de 5 ans dans le tiers monde en l'espace de 18 mois est supérieur au nombre total de victimes des guerres et des conflits survenus depuis la création de l'Organisation. Environ 42 millions d'enfants de moins de 5 ans sont morts depuis le début de la quatrième Décennie internationale du développement. Il est donc inconcevable que l'Organisation mette autant l'accent sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et d'autres concepts qui privent les pays en développement de ressources considérables et qui, s'ils fournissent des emplois aux forces armées nationales, ne font rien pour empêcher des morts et des souffrances inutiles dans le tiers monde.

3. Cuba appuie le principe d'un agenda pour le développement dont l'objectif fondamental devrait être de trouver les moyens de faire appliquer les instruments existants de coopération internationale et de renforcer le rôle des Nations Unies dans ce domaine. Il faut espérer que les pays industrialisés prendront davantage conscience des problèmes de développement et s'appliqueront à substituer un ordre international réellement juste au semblant d'ordre qui s'est fait jour depuis la fin de la guerre froide et qui n'a apporté aux pays du tiers monde aucun avantage et aucun espoir. Le sous-développement ne sera pas éliminé par les solutions mises au point dans les universités européennes et nord-américaines, par les ambassadeurs représentant le Secrétaire général ni, à plus forte raison, par des opérations militaires consistant à distribuer des vivres sous la menace des armes - la tragédie de Somalie montre qu'il est plus facile de tuer des affamés que d'éliminer la faim. La solution consiste à s'attaquer aux problèmes clefs, comme les termes de l'échange, la dette

(M. Fernandez de Cossio, Cuba)

extérieure et la monopolisation des prix des produits de base et à exécuter un programme de développement visant à promouvoir l'équité sociale, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. En outre, le développement doit être durable, ce qui, comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement l'a souligné, est inconciliable avec la persistance des modes de consommation du monde industrialisé et du paupérisme dans le tiers monde.

4. Cuba, petit pays sous-développé du tiers monde, connaît une situation économique particulièrement difficile. En 1993, à la perte des partenaires commerciaux d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique et à l'embargo économique imposé par les Etats-Unis d'Amérique sont venues s'ajouter des catastrophes climatiques et une épidémie sans précédent qui a fait de nombreuses victimes et monopolisé un volume important de ressources. Le seul élément sur lequel on puisse agir est l'embargo que les Etats-Unis appliquent depuis plus de 30 ans et qui empêche Cuba d'entretenir des relations commerciales d'une part avec des entreprises et des citoyens des Etats-Unis d'Amérique et d'autre part avec un grand nombre de pays dont les droits sont partiellement violés. C'est une nouvelle preuve de la vulnérabilité qui caractérise les pays en développement dans l'actuel système injuste et inégalitaire de relations économiques internationales. En conclusion, la délégation cubaine appuie pleinement la déclaration faite par les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 le 5 octobre et la déclaration liminaire du Président de la Deuxième Commission.

5. M. GOUDYMA (Ukraine) dit qu'étant donné l'importance croissante des problèmes de développement dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation (A/48/1, par. 4 et 7), il convient de mieux coordonner les activités sociales et économiques de l'Organisation avec ses activités humanitaires et de maintien de la paix. L'agenda pour le développement que prépare le Secrétaire général fournirait un cadre conceptuel pour renforcer le rôle de l'Organisation à l'appui de la coopération économique internationale. Il permettrait également d'intensifier les relations entre les institutions de Bretton Woods et l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, hors de tout carcan idéologique. L'Ukraine partage les vues des délégations qui estiment qu'un agenda pour le développement devrait refléter les tendances actuelles du développement socio-économique et devrait avoir une utilité pratique. Dans ses activités d'ordre économique et social, l'ONU devrait tenir compte des intérêts des pays d'Europe centrale et orientale, dont la transition vers une économie de marché s'est avérée beaucoup plus difficile que prévue. Selon l'Etude sur l'économie mondiale de 1993, le niveau de vie a beaucoup baissé dans ces pays depuis 1989 et la production par habitant a diminué de presque un tiers dans les Etats de l'ex-Union soviétique.

6. L'Ukraine est en proie à une grave crise économique et énergétique. Plusieurs décennies d'économie planifiée et de centralisme administratif lui ont légué un modèle de gestion inefficace, une structure économique déséquilibrée, de graves problèmes écologiques et un patrimoine en ressources naturelles appauvri. Elle n'a plus accès aux réserves en or et en devises fortes de

(M. Goudyma, Ukraine)

l'ex-Union soviétique, elle doit faire face aux dépenses écrasantes liées à la catastrophe de Tchernobyl et a subi le contrecoup de l'application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU imposant des sanctions à l'ex-Yougoslavie. L'Ukraine est déterminée à devenir un Etat garantissant la diversité politique, économique et idéologique, les droits de l'homme, le renouveau de la culture nationale et l'égalité en matière de propriété et de gestion mais elle a commis des erreurs dès le début de ce long et laborieux processus. Elle a mis du temps à opérer les changements à la fois sociaux et économiques nécessaires, car ses autorités n'ont pas encore réussi à proposer un programme de réforme économique ni un modèle économique national propre à satisfaire les besoins fondamentaux de la population et qu'il n'y a pas eu suffisamment de concertation entre les membres du Gouvernement.

7. L'Ukraine estime qu'elle ne pourra recouvrer sa stabilité économique qu'en renouant les liens économiques et en instaurant une coopération mutuellement bénéfique avec tous les Etats créés sur le territoire de l'ex-Union soviétique. Formellement opposée aux politiques de pression et de chantage économiques, elle préconise la mise en place de liens économiques rationnels entre les entreprises et l'élimination des barrières artificielles qui pourraient les entraver. L'Ukraine souhaite instaurer avec ses voisins des relations économiques avantageuses pour toutes les parties dans le cadre de la Communauté d'Etats indépendants mais, selon elle, cette communauté ne devrait pas devenir une structure supranationale. L'Ukraine n'adhérera pas à un accord ou une union qui porterait atteinte à sa souveraineté nationale et économique. Elle n'a pas signé le Traité portant création de la Communauté d'Etats indépendants mais a déclaré son intention d'en devenir un membre associé. Reconnaisant la nécessité de la coopération et de l'intégration à l'échelle mondiale évoquée par le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'Organisation (A/48/1, par. 13) l'Ukraine espère intégrer progressivement son économie dans l'économie européenne et mondiale. Dans cet esprit, elle est devenue membre d'institutions financières internationales et membre associé de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et elle espère que les négociations commerciales et multilatérales d'Uruguay aboutiront. Elle participe également à des projets dans le cadre de la coopération avec les pays européens et de la coopération dans le bassin de la mer Noire.

8. L'Ukraine attache une grande importance à la résolution 47/187 de l'Assemblée générale sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale. Les activités des Nations Unies dans les secteurs économique et social pourraient aider l'Ukraine à résoudre un certain nombre de ses problèmes. Elle espère que l'ONU ne se contentera pas de fournir une assistance technique et en particulier qu'elle encouragera les investissements étrangers, d'autant plus que la législation ukrainienne offre des conditions favorables. La création d'un marché intérieur et le développement du commerce extérieur sont également essentiels. L'Ukraine a pris diverses mesures pour élargir son potentiel d'exportation et pour nouer des liens économiques et commerciaux bilatéraux avec d'autres pays. Elle pourrait être aidée de diverses façons : ouverture de nouvelles lignes de crédit, assistance extérieure pour les réformes économiques, en particulier dans les domaines bancaire et financier, appui des institutions financières internationales pour créer un fonds modeste

(M. Goudyma, Ukraine)

alimenté par le secteur privé et destiné à stimuler l'activité des entreprises et les investissements étrangers.

9. La création de bureaux provisoires intégrés des Nations Unies est une question que l'on a beaucoup trop politisée, bien que ce nouveau système de représentation des Nations Unies dans les pays de la Communauté d'Etats indépendants soit tout à fait conforme aux dispositions de la résolution 47/199. Il serait extrêmement utile qu'un tel bureau soit créé en Ukraine. Ces bureaux provisoires auraient une vocation opérationnelle mais pourraient assumer d'autres fonctions avec l'accord du pays hôte.

10. La délégation ukrainienne souhaiterait vivement que l'ONU renforce son appui à la coopération internationale en vue d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Cet appui semble en effet s'être relâché avant la récente nomination par le Secrétaire général d'un Coordonnateur pour la coopération internationale en faveur des zones touchées par l'accident de Tchernobyl. La délégation ukrainienne espère que les efforts du nouveau Coordonnateur seront appuyés par les programmes et projets de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

11. M. PRONK (Pays-Bas) note qu'après les grands bouleversements de 1989, le monde se trouve dans une période de transition chargée de contradictions. D'un côté, les pays sont de plus en plus interdépendants car les biens, les services et les personnes, y compris les réfugiés, traversent les frontières. De l'autre, les Etats sont fragmentés par des conflits ethniques et religieux et des mouvements micro-nationalistes. La coopération internationale se développe mais l'action de l'ONU souffre du manque de volonté collective, de capacités d'organisation et de moyens financiers. La coopération et l'intégration régionales vont en augmentant mais on peut craindre que, dans des circonstances défavorables, elles ne conduisent à l'émergence de blocs férocelement compétitifs, voire hostiles. La réussite des négociations d'Uruguay n'en est que plus impérative. Dans ce contexte, les notions de développement et de sous-développement prennent un autre sens. Plusieurs pays en développement sont en passe de devenir des forces dynamiques dans l'économie mondiale, au moment où les anciens pays communistes sont fragilisés par le processus de transformation socio-économique en cours et où les pays industrialisés sont plongés dans la récession.

12. Dans le même temps, la pauvreté demeure très élevée en termes absolus, notamment en Asie méridionale et en Afrique subsaharienne où le nombre de femmes pauvres est en progression. Toutefois, depuis quelque temps, les inégalités et la pauvreté semblent de plus en plus faire tâche d'huile comme en témoignent la propagation des maladies de pauvreté telles que la tuberculose, la diphtérie et le paludisme, les migrations dues à la misère et le chômage qui sévit dans le monde entier. Il y a de plus en plus de pauvres dans les pays riches alors que la classe moyenne progresse dans de nombreux pays pauvres. Si, au début du XXe siècle, l'exploitation était la principale cause d'inégalité et de pauvreté, la marginalisation et la misère sont dues à l'exclusion et à la négligence à l'orée du troisième millénaire. Une stratégie d'intégration sociale s'impose pour ouvrir à tous l'accès à l'économie marchande, aux ressources et aux droits économiques, sociaux et politiques.

(M. Pronk, Pays-Bas)

13. Le Sommet mondial pour le développement social, qui doit se tenir en 1995, fournira une excellente occasion de réaliser un consensus mondial sur l'intégration sociale. Premièrement, le concept de développement doit être redéfini pour que nul n'en soit exclu pour des raisons écologiques ou politiques. Comme l'a fait observer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, une part croissante de la population mondiale est marginalisée par rapport à l'écosystème mondial dans la mesure où elle n'a pas les moyens de protéger ses ressources en eau, la qualité de son air et ses ressources foncières. Il convient de rectifier cette situation d'exclusion en réduisant la consommation de matières premières des pays riches, en redistribuant les richesses naturelles entre riches et pauvres et en réduisant l'accroissement naturel de la population. Les décisions que prendra la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire en 1994 influenceront beaucoup sur les politiques démographiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

14. Il faut traiter le problème de l'exclusion politique d'une part en reconnaissant les liens étroits qui existent entre les conflits et le développement et de l'autre en incorporant la protection des droits culturels dans le concept de développement. Le respect mutuel et la communication entre les peuples de différentes origines sont des moyens d'empêcher les conflits de caractère non économique, c'est-à-dire ceux dont les causes sont culturelles. Le développement durable n'est possible que dans un ordre politique garantissant la participation active de tous les peuples, notamment la liberté d'expression et de réunion. Développement et paix sont indissociables, comme en témoigne le fait que l'assistance économique a souvent facilité les compromis entre factions rivales, aidé à redresser les économies ravagées par la guerre et empêché l'escalade de conflits en appuyant l'instauration de sociétés démocratiques.

15. Le développement et la paix sont étroitement imbriqués. A présent que l'Est et l'Ouest ont consenti à réduire considérablement leurs armements, la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement devraient également devenir des objectifs prioritaires pour le Sud. Cela contribuerait à réduire les tensions entre pays et dans les pays et libérerait des ressources pour le développement. Les pays du Nord devraient transformer l'aide militaire en aide économique, ralentir le commerce des armements, diminuer les subventions aux exportations militaires et assurer la transparence des dettes militaires.

16. Le Conseil de sécurité devrait envisager d'inviter le Conseil économique et social à lui faire rapport sur les tendances sociales, économiques et écologiques qui, s'il n'y est pas mis fin, pourraient compromettre la paix et la sécurité internationales. Pour cela, il faudrait que le Conseil économique et social adopte des procédures et des méthodes de travail plus souples.

17. La délégation néerlandaise appuie sans réserve les mesures prises jusqu'ici par le Secrétaire général pour restructurer le système des Nations Unies afin de supprimer tout chevauchement dans les attributions et les activités de ses diverses composantes. Il faudra suivre de près les effets de cette restructuration et éventuellement lui apporter quelques modifications. Les Etats Membres ne doivent pas laisser s'éterniser les débats sur la réforme du

(M. Pronk, Pays-Bas)

dispositif intergouvernemental. Ils devraient également accepter une représentation intégrée des Nations Unies sur le terrain, sans quoi l'on peut craindre une nouvelle marginalisation du rôle des Nations Unies dans le développement.

18. Action 21 présente face aux problèmes du développement une approche intégrée qui a été acceptée aux niveaux politiques les plus élevés et il n'est pas nécessaire de négocier un nouveau document d'ensemble. Il est temps désormais de traduire Action 21 et d'autres documents de base en principes directeurs concis à l'intention du système des Nations Unies dans le domaine du développement. Le futur agenda pour le développement pourrait fournir ces principes directeurs.

19. La lutte contre la pauvreté continue d'être la tâche la plus urgente de la communauté internationale. Certes, beaucoup a été déjà fait, mais de nombreux pays n'ont pas encore une politique intérieure visant délibérément à combattre la pauvreté et l'actuel contexte économique international ne se prête guère à de telles politiques.

20. Le domaine d'application de l'aide financière publique s'est élargi à mesure que le monde a davantage pris conscience de son interdépendance. Le besoin en ressources s'est également accru. Bien que des contraintes budgétaires aient obligé le Gouvernement néerlandais à diminuer son aide au développement pendant l'année en cours, le représentant des Pays-Bas a le plaisir d'annoncer que le budget de l'aide sera en 1994 plus élevé qu'en 1993. Il est en outre encourageant de noter que certains pays en développement qui ont fait d'importants progrès sur la voie du développement économique sont peut-être en mesure de consacrer davantage de ressources à leur propre développement, voire de devenir des dispensateurs d'aide. La notion d'aide publique au développement doit être affinée pour englober l'aide à certains pays particulièrement pauvres, comme ceux de la bordure méridionale de l'ancien bloc de l'Est, qui transforment actuellement leurs systèmes économiques et politiques. Les liens de plus en plus nombreux existant entre pauvreté, transition, environnement, migration et paix doivent également être pris en compte dans une nouvelle définition de la notion "d'aide".

21. Pour conclure, le représentant des Pays-Bas souligne qu'il faut éliminer tout obstacle à une solution intégrée des problèmes du développement, si l'on veut faire face aux défis du monde moderne.

22. M. VALENZUELA (Honduras) dit que le souhait des pays en développement d'améliorer la qualité de la vie de leurs populations devrait susciter un effort partagé de la part de la communauté internationale, qui permettrait à ces pays d'assurer une formation professionnelle et leur garantirait un meilleur accès aux possibilités offertes par un nombre croissant d'économies ouvertes. Les mesures protectionnistes imposées par certains Etats aux exportations traditionnelles de l'Amérique latine vont à l'encontre du système ouvert d'échanges multilatéraux, qui est indispensable à l'essor du commerce mondial et au développement économique de tous les pays. Il est donc impératif que les négociations d'Uruguay aboutissent. Faute de quoi, les conséquences seront graves pour le commerce mondial, pour les perspectives des pays en développement et pour les programmes structurels que nombre d'entre eux mettent actuellement en place au prix de grands sacrifices.

/...

(M. Valenzuela, Honduras)

23. Il est également nécessaire de développer les transferts de technologie afin de promouvoir le développement industriel et d'introduire une plus grande souplesse dans le financement des pôles industriels dans les pays en développement.

24. Enfin, le représentant du Honduras note que la baisse des prix des matières premières en 1992 a eu des répercussions graves sur les économies des pays en développement et il souligne donc la nécessité d'améliorer leur accès aux marchés internationaux à des prix équitables.

25. M. MARKER (Pakistan) dit que l'impact de la récession s'est surtout fait sentir dans les pays en développement, notamment dans ceux dont les économies sont les plus vulnérables. Depuis 1945, la communauté internationale s'est efforcée de favoriser la croissance des pays en développement en recourant essentiellement à trois instruments : l'accès aux financements, l'accès aux marchés et l'accès aux techniques et compétences nécessaires au développement. Malheureusement, il y a toujours eu inégalité dans ces accès. En ce qui concerne le commerce par exemple, certains arrangements irrationnels concernant les échanges internationaux de textiles, de produits agricoles, d'acier, d'automobiles, de produits électroniques et autres produits en nombre croissant ont pu être maintenus parce que des intérêts acquis sont parvenus à contrer toute libéralisation véritable. Les priorités et les intérêts des pays en développement n'ont eu qu'une place marginale dans les négociations d'Uruguay, même en ce qui concerne les textiles et les produits agricoles. Le risque est que la création de blocs commerciaux régionaux ferme à de nombreux pays en développement l'accès préférentiel aux marchés des pays développés.

26. Bien que les flux financiers à destination des pays en développement se soient accrus en 1992, en termes macro-économiques, il est nécessaire de mener une action plus vigoureuse pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre des pays les plus pauvres. Les entraves apportées aux transferts de technologie vers les pays en développement se multiplient par ailleurs et cette question est souvent traitée d'une façon arbitraire et discriminatoire qui va à l'encontre des objectifs de la coopération en faveur du développement et du progrès économique.

27. Bien qu'à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement il ait été clairement pris l'engagement d'aborder les questions de la pauvreté et du développement, cet engagement ne s'est pas traduit par l'annonce de ressources supplémentaires. Il faut espérer que la future conférence internationale sur la population et le développement incitera la communauté internationale à s'engager à traiter les problèmes de population par la croissance économique, l'éducation et le développement humain.

28. La récession économique de ces dernières années a plongé dans le désespoir les pays les plus pauvres et il y a un risque de voir des pays et des collectivités s'effondrer totalement, comme le montre le cas de la Somalie. Le monde est déjà en prise avec de trop nombreux conflits pour pouvoir se permettre une pareille désagrégation politique du tiers monde.

(M. Marker, Pakistan)

29. Il est temps d'établir un nouveau "consensus" en faveur du développement qui permette de faire face aux problèmes immenses du jour et de saisir en outre les nouvelles possibilités de coopération économique internationale. Toutes les nations du monde sont attachées aux idéaux de l'économie de marché et de la démocratie et la communauté mondiale a désormais acquis les capacités et l'expérience nécessaires pour consacrer toutes ses compétences conjointes à la lutte contre les aspects les plus graves de la pauvreté. La technologie moderne permet notamment d'apporter de nouvelles réponses aux problèmes de la pauvreté, de la pollution et de l'organisation sociale.

30. Les débats consacrés à la proposition d'un agenda pour le développement permettront d'aboutir à un nouveau consensus qui comprendrait premièrement un accord concernant l'établissement d'une économie mondiale fondée sur le principe de l'avantage comparatif propice à l'intégration progressive des pays en développement dans les systèmes commercial et financier mondiaux. Deuxièmement, ce consensus comprendrait un accord concernant l'instauration d'un système d'échanges mondiaux non discriminatoire, fondé sur l'égalité des possibilités ouvertes à tous les Etats, l'élimination progressive des mesures protectionnistes et l'octroi à titre temporaire du traitement préférentiel aux pays les plus désavantagés. Troisièmement, des arrangements financiers mondiaux devront se traduire par une plus grande équité dans la répartition des liquidités internationales entre tous les pays et accroître considérablement les financements en faveur du développement. Une coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales est indispensable à cette fin. Quatrièmement, il faudra intensifier le transfert et l'application des technologies modernes aux fins du développement économique et social et traiter les problèmes relatifs à la prolifération des armements sur une base de coopération et de non-discrimination. Cinquièmement, il faudra parvenir à un accord pour que soient respectés les engagements globaux pris dans les différents forums sur les moyens de faire face à certains problèmes mondiaux comme l'environnement, la production vivrière, le commerce, le développement social et la population. Enfin, il est nécessaire de définir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la formulation de cet agenda et dans la coordination et l'harmonisation des mesures à prendre pour atteindre les objectifs qui y sont fixés.

31. Mme FRECHETTE (Canada) dit qu'il est temps de trouver des formules pragmatiques et novatrices pour traduire dans la réalité les engagements pris, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en ce qui concerne l'environnement et le développement durable et faire mentir ceux qui accusent l'Organisation des Nations Unies d'être déjà prisonnière d'une nouvelle bureaucratie. La délégation canadienne accorde une haute priorité à la conclusion, en 1994, des négociations portant sur la désertification, le développement durable des petits Etats insulaires en développement, ainsi que sur les stocks de poissons chevauchants et les stocks de poissons grands migrants. L'état des stocks de poissons au large de la côte atlantique du Canada devient de plus en plus préoccupant. Seul un accord, juridiquement contraignant pour toutes les parties, qui réglerait la pêche hauturière pourra résoudre un problème qui menace toutes les mers du monde. La délégation

(Mme Fréchette, Canada)

canadienne souhaite également que s'ouvre sur le problème des forêts un dialogue qui concrétiserait en mesures pratiques de coopération les principes adoptés lors de la Conférence de Rio. Le fait que la délégation canadienne souligne certaines questions ne diminue en rien l'importance qu'elle attache à la mise en oeuvre de l'ensemble du programme Action 21.

32. La délégation canadienne espère qu'un esprit de coopération continuera à inspirer les efforts de restructuration et de revitalisation du Conseil économique et social. La crédibilité, la pertinence et le dynamisme du système des Nations Unies en matière de développement en dépendent. Les efforts des pays nordiques en la matière sont une source d'inspiration. Il est impératif de résoudre, à la satisfaction de tous, les points de désaccord subsistant et d'adopter par consensus le projet de résolution relatif à cette question. Les mesures qu'énoncera ce projet de résolution faciliteront le processus de restructuration et de revitalisation du Conseil. Il est également nécessaire de faire en sorte que le Conseil puisse s'acquitter pleinement du rôle qui lui est imparti.

33. En ce qui concerne les activités opérationnelles, la mise en oeuvre rigoureuse des directives adoptées à la quarante-septième session de l'Assemblée générale concernant le renforcement du rôle du coordonnateur résident, l'élaboration de stratégies intégrées par pays et la suppression des chevauchements devraient renforcer la capacité du système des Nations Unies de s'attaquer de façon cohérente, rationnelle et efficace aux problèmes pressants que connaissent les pays en développement, et permettre une rentabilité maximale des ressources disponibles.

34. En ce qui concerne la question des bureaux intérimaires, la délégation canadienne souligne la nécessité de garantir un bon rapport "coût-efficacité", de lutter contre les doubles emplois et d'assurer le fonctionnement efficace du système des Nations Unies sur le terrain. Si l'on parvient à un accord sur ces objectifs, il sera possible de définir le mandat et les fonctions de bureaux intégrés des Nations Unies répondant au mieux aux intérêts des Etats Membres où ils sont implantés.

35. En ce qui concerne le rôle et le fonctionnement du Conseil mondial de l'alimentation, il est impératif de remettre en perspective les problèmes de la sécurité alimentaire mondiale et de leur porter une attention nouvelle, à la lumière des réalités présentes et des nouvelles notions du développement. La délégation canadienne espère que la recommandation visant à maintenir le Conseil mondial de l'alimentation en tant qu'instance ministérielle distincte ouvrira de nouvelles possibilités de concilier les points de vue actuellement divergents et qu'il sera possible de parvenir à un consensus, afin de prendre une décision sur l'avenir du Conseil au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

36. La réforme et la revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique et social permettra non seulement à l'Organisation des Nations Unies de faire face aux défis que représentent les transformations du panorama géopolitique et les mutations profondes de l'univers socio-économique. Si l'Organisation des Nations Unies est, face aux grands défis actuels, un

(Mme Fréchette, Canada)

acteur moins marginal que certains ne le prétendent, il n'en est pas moins vrai que son action reste éparpillée et qu'elle continue à dépenser des ressources et des énergies dans des entreprises qui n'ont plus leur raison d'être.

37. Il est temps de repenser les notions de développement et d'adapter la coopération aux nouvelles exigences. La délégation canadienne se félicite grandement de l'initiative que représente la mise au point d'un agenda pour le développement. Le Secrétaire général ne devra pas hésiter à remettre en question les notions, les méthodes et les structures qui forment depuis très longtemps le cadre des actions du système des Nations Unies. Il devra proposer une vision globale et intégrée du développement, d'où devra émerger clairement la notion de développement humain durable. L'agenda devra mobiliser la coopération internationale autour de priorités claires et d'une division plus rationnelle des responsabilités entre les différentes institutions du développement. La délégation canadienne compte contribuer aux débats consacrés à l'agenda envisagé lors de la session en cours.

38. M. RAKOTONDRAMBOA (Madagascar) dit que si la détente internationale a apporté des preuves d'une évolution politique positive dans le monde, les problèmes économiques et sociaux que connaissent les pays en développement sont une menace pour la paix et la sécurité. Les conflits politiques, économiques, sociaux et culturels qui ont lieu dans différentes régions du monde prouvent l'interdépendance de la paix, du développement et de la démocratie. C'est dans ces trois domaines que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à axer son action.

39. Les changements que Madagascar a vécus depuis trois ans traduisent les aspirations du peuple malgache qui souhaite une société démocratique où sont respectées les libertés fondamentales et la justice sociale. Si le pays n'a pas connu de bouleversements majeurs, son activité économique s'est ralentie. Madagascar apprécie grandement le soutien apporté par la communauté internationale pendant cette phase critique.

40. Pour préserver et consolider ces acquis politiques, le Gouvernement malgache doit être en mesure de satisfaire aux besoins fondamentaux de sa population et de parvenir à accroître rapidement son pouvoir d'achat. A cette fin, un programme de réformes sera mis en oeuvre pour relancer l'économie, en tenant compte des dimensions sociales et écologiques du développement. Une législation novatrice sera adoptée visant la mise en valeur des ressources humaines, la promotion de l'initiative privée, de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité, la libéralisation des régimes commerciaux et des échanges, la promotion des exportations et celle des investissements étrangers.

41. Le Gouvernement formulera des lignes directrices claires en matière de production et d'investissement, afin de garantir le soutien politique indispensable à la réalisation effective du programme. Il invite instamment ses partenaires en matière de développement à apporter leur plein concours à la restructuration. Les mesures de libéralisation donneront à l'économie malgache une plus grande souplesse pour tirer profit de ses avantages comparatifs et le

(M. Rakotondramboa, Madagascar)

Gouvernement malgache souhaite donc la conclusion rapide et positive des négociations d'Uruguay.

42. Le succès et la durabilité des programmes d'ajustements structurels dépendent dans une large mesure de facteurs extérieurs, et les effets pervers des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, ainsi que la chute marquée des prix des matières premières et la détérioration des termes de l'échange, continuent de préoccuper le Gouvernement malgache. L'Afrique, qui compte plus de la moitié des pays les moins avancés, mérite une attention particulière. La mise en oeuvre du nouveau Programme d'action des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 présente un caractère d'extrême urgence. La délégation malgache attache par ailleurs une importance particulière à la préparation de la Conférence mondiale sur la population et le développement.

43. Malgré les engagements récemment pris dans le domaine de la coopération internationale en faveur du développement, on assiste à un recul apparent de l'esprit de coopération, comme le montrent l'adoption de politiques protectionnistes et la réduction des capitaux et des efforts consacrés aux programmes et aux problèmes de développement, tels que la crise de l'endettement extérieur. L'Organisation des Nations Unies a un rôle primordial à jouer dans la promotion de la coopération internationale, car les principes d'universalité et d'égalité souveraine lui permettent une vision globale et intégrée de ces problèmes. La restructuration et la revitalisation des secteurs économique et social devront permettre à l'Organisation d'intervenir plus efficacement dans le traitement des problèmes économiques internationaux. Le Gouvernement malgache est fermement attaché aux principes de la démocratisation et de la transparence sur le plan national, principes qui ne sont pas incompatibles avec le souci d'efficacité. Il soutient les efforts visant à coordonner les activités et les politiques des institutions financières, monétaires et commerciales internationales avec celles du système des Nations Unies.

44. M. SINGH (Fidji) signale que sa délégation a fait partie du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement et qu'elle est satisfaite des progrès accomplis. Plusieurs aspects du projet de programme d'action ont fait l'objet d'un accord, mais aucune décision n'est encore prise sur les chapitres concernant la mise en oeuvre et le suivi. Ces volets, d'une importance cruciale, doivent bénéficier de la plus grande attention du Comité préparatoire. La délégation de Fidji approuve donc l'idée de reprendre la session du Comité préparatoire avant avril 1994 pour que l'accord se fasse sur le programme. Le Comité préparatoire a établi la spécificité des problèmes des petits Etats insulaires en développement du fait de leurs superficie, isolement et fragilité écologique. Il est impératif de mettre en place un mécanisme international au sein du système des Nations Unies pour répondre à leurs besoins spécifiques et suivre la mise en oeuvre du programme d'action. En outre, il faut en priorité créer des centres de liaison dans toutes les institutions spécialisées compétentes qui seront chargées de mettre à exécution certains volets du programme.

45. Abordant la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir en 1994, le représentant de Fidji signale que son pays applique depuis le début des années 70, en matière de population, un programme

(M. Singh, Fidji)

très satisfaisant qui privilégie la santé et la planification de la famille. Consciente des liens qui existent entre l'accroissement de la population, l'environnement et le développement durable, Fidji souscrit aux objectifs de la Conférence et espère qu'elle permettra d'envisager les programmes concernant la population dans le contexte des problèmes plus vastes de développement. Des consultations et l'établissement d'un dialogue sur les questions complexes et extrêmement délicates qui ont été soulevées faciliteraient considérablement la mise en oeuvre des conclusions de la Conférence.

46. La délégation de Fidji espère que le rapport du Secrétaire général consacré à l'agenda pour le développement donnera lieu à un franc échange de vues. Ce rapport doit tenir compte des préoccupations de tous les pays, notamment des petits pays insulaires, présenter les principes directeurs de l'action future des Nations Unies dans les domaines économique et social et déterminer l'organisation qui en dirigera la mise en pratique. Fidji souscrit aussi à l'initiative récemment prise par la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'entreprendre une étude exhaustive et systématique des possibilités de participation à l'économie des pays en développement, qui complétera le rapport du Secrétaire général et indiquera les moyens d'exploiter ces possibilités et d'en créer de nouvelles.

47. La Deuxième Commission, instance universelle où peut être objectivement débattue l'économie mondiale, doit poursuivre l'analyse des incidences sur les Etats Membres des grandes orientations en ce domaine et, par l'intermédiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée, aider ceux-ci à se mettre d'accord sur les grands objectifs et les principes directeurs à recommander aux gouvernements, aux institutions financières internationales et aux organisations régionales.

48. M. BUTLER (Australie) dit que la réforme des méthodes de travail de l'Organisation dans les secteurs économique et social est plus que jamais nécessaire, car il faut d'urgence favoriser le développement économique, atténuer la pauvreté et assurer l'assistance humanitaire internationale. Récemment, des efforts notables ont été consacrés au maintien de la paix ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales, mais il faut également s'attacher à assurer un niveau de vie décent aux populations partout dans le monde. Le nouveau concept de développement durable doit être intégré à l'action des Nations Unies sans porter atteinte aux priorités fondamentales de développement des pays en développement. La récession économique mondiale limitant les ressources disponibles pour le développement, il faut faire un meilleur usage des moyens multilatéraux existants et améliorer l'efficacité des méthodes de travail pour obtenir de meilleurs résultats.

49. L'ensemble de mesures de réforme des secteurs économique et social dont la Commission est saisie représente l'aboutissement d'un processus intensif engagé il y a plus de deux ans pour déterminer les moyens de revitaliser le Conseil économique et social, les organismes chargés des activités opérationnelles et la Deuxième Commission, processus qui s'est accompagné de négociations longues et complexes. Or, l'élaboration de ce train de mesures n'est toujours pas achevée, et de nombreuses délégations trouvent qu'il n'est pas, dans certains domaines, à la hauteur des espérances. D'un point de vue historique, la volonté de réforme constitue un progrès notable après des années de stagnation. Le processus de négociation n'est toutefois qu'un début. Le train de réformes doit être adopté

(M. Butler, Australie)

avant la fin de la session. Il constitue une somme de travail exceptionnelle de la part de tous ceux qui y ont contribué et il ne reste qu'à mettre au point quelques détails concernant le nombre des membres et le fonctionnement des conseils d'administration des fonds et des programmes. Etant donné l'extrême importance de l'opération, il faut trouver un moyen satisfaisant d'obtenir un consensus, pour que la communauté internationale puisse envisager ultérieurement de traiter les problèmes véritablement importants dans le cadre des organismes multilatéraux.

50. Sans la réforme, la possibilité de répondre aux besoins urgents des Etats Membres, surtout ceux des pays en développement, échappera de plus en plus à l'Organisation. Cependant, si des progrès sont accomplis sur le plan économique et social en même temps que dans le maintien de la paix, la présente session pourra être considérée comme véritablement exceptionnelle.

51. M. BENSABAN (Jamahiriya arabe libyenne) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77. La fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives de coopération internationale et de développement, et permis des changements politiques qui favorisent la paix, la sécurité, la prospérité et le progrès. Il est urgent de réaffecter à des fins civiles les ressources qui étaient destinées aux activités militaires. D'après l'Etude sur l'économie mondiale 1993, la stagnation règne dans la majeure partie du monde. Les coûts sociaux de l'amélioration du rendement économique sont très élevés dans de nombreux pays en développement, ce qui aggrave la pauvreté et le chômage et accroît les flux de réfugiés, de personnes déplacées et de migrants forcés, tout en créant des déséquilibres structurels chroniques, surtout en Afrique, où les problèmes de la pauvreté, du sous-développement, de la dureté des conditions naturelles se posent avec une acuité particulière.

52. Les efforts de développement des pays en développement se heurtent au transfert inverse de ressources, à la baisse des cours des produits de base, au protectionnisme industriel des pays développés et à l'obstruction du transfert de technologie. Il est donc urgent de mettre en place un système d'échanges internationaux ouvert, transparent, réglementé et non discriminatoire; c'est pourquoi il importe de mener rapidement à bien les négociations d'Uruguay. Il faut souligner aussi l'importance de la coopération entre les pays en développement et la relance du dialogue Nord-Sud, qui a pâti de l'absence de volonté politique de la part des pays développés et des progrès insignifiants réalisés vers l'instauration d'un ordre économique international équitable, en dépit des initiatives importantes prises au cours des deux dernières décennies lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et de diverses conférences multilatérales.

53. L'imposition par certains pays développés de blocus économiques et de restrictions commerciales à plusieurs pays en développement et du gel de leurs avoirs ont entravé le développement économique et social de ces pays, portant ainsi atteinte à l'économie mondiale. Ces pratiques sont en outre contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée. La délégation libyenne appelle l'attention sur les sanctions injustes imposées à son propre pays, qui ont nui à l'économie et dont a souffert une grande partie de la population, comme il a été récemment démontré dans le document S/26139.

(M. Benshaban, Jamahiriya arabe libyenne)

54. La communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures propres à mettre un terme au transfert inverse des ressources. Les pays développés doivent verser intégralement leur contribution au titre de l'aide publique au développement (APD), fixée à 0,7 % de leur produit national brut, donner aux pays en développement davantage de possibilités d'acquérir des technologies de pointe dans des conditions équitables et, d'une manière générale, faciliter le développement de ces pays conformément, notamment, au programme Action 21.

55. La Jamahiriya attache une importance particulière à la protection de l'environnement. Elle a entrepris le Projet du grand fleuve artificiel, qui permettra d'acheminer les eaux du sud vers le nord pour faciliter la mise en valeur des terres et la création d'établissements humains. Cependant, ses efforts ont été entravés par la présence de mines non désamorçées et de matériel militaire datant de la seconde guerre mondiale. La Jamahiriya recommande la mise en oeuvre des nombreuses résolutions par lesquelles les organisations internationales et régionales exhortent les pays responsables à fournir les informations et l'assistance technique nécessaires pour éliminer ces séquelles de la guerre et verser des dommages et intérêts pour les dégâts causés.

56. La restructuration et la revitalisation de l'Organisation dans les secteurs économique et social doivent s'inspirer des principes fondamentaux de la Charte, qui consacrent le caractère international de l'ONU, l'égalité entre les nations quant à la destination des résolutions et le principe de la représentation géographique équitable dans la composition des divers organes exécutifs.

57. Le représentant de la Jamahiriya se félicite de la convocation de la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire en 1994, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995 et du Sommet mondial pour le développement social au Danemark, également en 1995. La préparation minutieuse de ces conférences donnera l'élan politique nécessaire pour adopter une approche globale des problèmes économiques et sociaux du monde.

58. M. BURAVKIN (Bélarus) observe que si la fin de l'ère d'affrontement a ouvert la perspective d'un nouvel ordre mondial, la situation internationale est loin de porter à l'optimisme. Les conflagrations qui menaçaient la paix et la sécurité internationales ont fait place à des conflits locaux et internes qui continuent de préoccuper les gouvernements et empêchent de consacrer les moyens de production aux besoins immédiats du développement. En outre, l'économie mondiale demeure léthargique. Si les pays en développement ont enregistré des taux de croissance relativement élevés, la situation économique des pays développés à économie de marché est stagnante et la situation des pays à économie en transition continue de se dégrader dangereusement.

59. L'une des principales causes de la crise économique internationale est la réduction des dépenses militaires. Si la diminution des budgets militaires est la conséquence directe de la fin des affrontements mondiaux, elle pose néanmoins de graves problèmes, dont la résolution exige l'action concertée de la communauté mondiale.

60. Au cours des huit premiers mois de 1993, la production industrielle du Bélarus a chuté de 15,6 %. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement pour stabiliser l'économie, la situation demeure complexe. L'industrie à forte vocation militaire traverse une passe extrêmement difficile. Les pluies et les

/...

(M. Buravkin, Bélarus)

inondations de l'été ont perturbé l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires et de l'industrie en matières premières. En dépit de ces obstacles, le Bélarus continue d'oeuvrer à l'instauration d'une économie de marché et son parlement et son gouvernement ont entrepris de mettre en place la structure juridique qui doit l'accompagner. Jusqu'à présent, 192 entreprises d'Etat et entreprises municipales ont été privatisées. A la fin de 1993, 25 % de toutes les petites entreprises de commerce et de services et 15 % des moyennes et grandes entreprises seront aux mains du secteur privé. Malheureusement, presque aucun investisseur étranger ne prend part à ce processus et le Gouvernement bélarussien ne peut offrir aux investisseurs privés nationaux que des crédits très limités.

61. Le Gouvernement bélarussien est résolu à poursuivre la réforme des infrastructures juridique et institutionnelle du commerce extérieur. Le Bélarus a été à l'origine de l'union économique des pays membres de la Communauté d'Etats indépendants, dont il a signé le traité, et qui facilitera la stabilisation économique et financière de la région. Cette coopération contribuera à renforcer un groupe d'Etats économiquement puissant qui s'intégrera progressivement aux structures économiques européennes et mondiales et participera de plus en plus à la croissance économique mondiale.

62. Il faut prendre des mesures pour éliminer les diverses restrictions commerciales imposées aux Etats d'Europe centrale et orientale. La délégation bélarussienne constate avec satisfaction que le Comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique a récemment recommandé l'abrogation de la législation fédérale contenant des mesures économiques et commerciales discriminatoires à l'encontre des anciennes républiques soviétiques. Elle espère que d'autres pays feront de même.

63. La délégation bélarussienne appuiera énergiquement les résolutions et décisions de l'Organisation contenant des dispositions visant à favoriser le nouveau consensus économique des pays membres de la Communauté des Etats indépendants. Avec l'appui politique de tous les Etats Membres, les organismes et programmes du système des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fournissent l'assistance technique qui fait cruellement défaut, surtout pour atténuer les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. A cet égard, le bureau provisoire ONU/PNUD de Minsk joue concrètement un rôle très utile. La délégation bélarussienne estime que le Secrétariat doit définir les grands principes de l'assistance internationale intégrée à fournir aux pays en transition.

64. Le Bélarus comprend les graves difficultés que connaissent les pays en développement, plus particulièrement en Afrique. Il est immoral de fermer les yeux sur la famine, les maladies, l'analphabétisme généralisé et la mortalité infantile qui règnent dans ces pays. Le Gouvernement bélarussien est convaincu que le nouvel ordre mondial doit s'appuyer sur une répartition plus équitable des ressources de la planète. Sa délégation espère que le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement et le prochain rapport du Secrétaire général sur l'agenda pour le développement contribueront de façon notable à l'élaboration d'une nouvelle conception de la coopération sociale et économique mondiale.

65. M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua) dit que la Commission doit veiller, lorsqu'elle rationalisera ses travaux, à conserver un rôle important et à ne pas restreindre son mandat. Si les accords conclus et les engagements historiques pris au fil des ans ne se sont pas encore concrétisés de manière plus pertinente ou plus efficace, c'est uniquement par manque de volonté politique.

66. Pour que les travaux de l'Assemblée soient plus rationnels, l'on pourrait notamment s'interroger sur l'utilité de chacun des rapports demandés, nombre de documents ne contenant pas d'informations nouvelles, ou très peu. La délégation nicaraguayenne souhaiterait en particulier que le programme de travail soit orienté davantage vers l'action, sans éliminer pour autant les débats de fond sur les questions d'importance vitale pour le monde en développement.

67. Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" n'aurait guère d'intérêt s'il ne s'accompagnait d'un agenda pour le développement. On devrait s'efforcer non seulement de faire en sorte que l'action des organismes des Nations Unies soit plus concertée et mieux coordonnée, mais aussi de trouver des solutions adaptées aux problèmes de développement, avec l'aide des institutions financières multilatérales.

68. Alors même que des progrès importants ont été réalisés sur la scène politique internationale, l'endettement continue d'engendrer pauvreté et sous-développement. La dette extérieure est aussi source d'instabilité politique et constitue un obstacle majeur à la démocratisation de nombreux pays en développement. Celle du Nicaragua représente plus de 45 fois le montant de ses recettes d'exportation annuelles et à moins d'un allègement substantiel, la reconstruction économique et sociale du pays deviendra impossible.

69. En remplaçant l'économie planifiée par une économie de marché, le Gouvernement nicaraguayen a réussi à stopper la baisse du PIB, qui se poursuivait depuis huit ans, et à obtenir une modeste croissance de 0,7 %. Ses efforts ont toutefois été entravés par des catastrophes naturelles et par la baisse des cours internationaux des principaux produits d'exportation. Dans le cadre du programme d'ajustement structurel, les monopoles d'Etat ont été abolis dans différents secteurs de l'économie nationale, la privatisation a été encouragée et le taux d'inflation annuel a été ramené à 4 % sur les cinq premiers mois de 1993. Sur les 351 entreprises d'Etat que comptait le Nicaragua, plus de 200 ont été privatisées et le bâtiment, le commerce des produits de base et la production de certaines grandes cultures sont désormais entièrement aux mains du secteur privé. Tout en poursuivant l'effort de privatisation, le Nicaragua doit faire face à une tâche ardue : convaincre la communauté internationale du caractère exceptionnel de sa situation, d'ailleurs reconnu par la résolution 47/118 de l'Assemblée générale, dont il importe d'appliquer les dispositions à l'heure où le pays poursuit ses efforts en vue d'affermir la paix et la démocratisation. Le coût social de l'ajustement, source d'instabilité, rend de plus en plus nécessaire l'accélération de la croissance économique. Il faudrait donc assouplir les conditions de l'aide consentie au Nicaragua et mettre davantage de ressources à sa disposition. La délégation nicaraguayenne tient d'ailleurs à exprimer de nouveau la gratitude de son pays aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux institutions financières qui lui ont apporté une aide généreuse.

(M. Vilchez Asher, Nicaragua)

70. La paix et le développement sont inséparables et les disparités entre le Nord et le Sud ne peuvent perdurer. La délégation nicaraguayenne soutient résolument les efforts du Président en exercice du Mouvement des pays non alignés en faveur d'un élargissement du dialogue Nord-Sud. Pour susciter ce dialogue, il faut favoriser une convergence graduelle et faire appel à tous les instruments internationaux adoptés ces dernières années. On devrait aussi s'efforcer, à la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Sommet mondial pour le développement social, d'obtenir un accord quant au fonds.

71. Le maintien des taux de croissance des pays en développement passe par la libéralisation des échanges dans les pays industrialisés. Aussi, la délégation nicaraguayenne s'inquiète-t-elle des obstacles de plus en plus souvent imposés au commerce international, en particulier dans le secteur agricole, et espère-t-elle que les négociations d'Uruguay trouveront une issue favorable.

72. La pollution, qui trouve essentiellement son origine dans les modes de croissance et de consommation du Nord, fait sentir ses effets par-delà les frontières nationales. La dégradation de l'environnement n'épargne d'ailleurs pas les pays du Nord, auxquels il incombe de prendre des mesures pour redresser la situation. La présente session pourrait être l'occasion d'examiner ces problèmes, notamment l'insuffisance des ressources financières prévues pour l'application du programme Action 21.

73. M. KARSLIOGLU (Turquie) dit que la Commission devrait rationaliser ses travaux, axer son action sur la recherche de solutions et s'employer à restreindre les effets des difficultés qui se posent au moyen de mesures concrètes et décisives. Elle devrait se pencher en particulier sur la libéralisation des échanges internationaux, la gestion de la crise de la dette et la protection de l'environnement.

74. La délégation turque estime qu'il est capital qu'une action concertée soit conduite à l'échelon international pour tenter de résoudre les problèmes économiques et sociaux. Elle est convaincue que la démocratie ne peut s'épanouir que dans des conditions de paix et de coopération. Les activités en faveur du développement, qui englobent l'assistance humanitaire, sont tout aussi importantes que les opérations de maintien de la paix et constituent le fondement de la paix et de la sécurité.

75. La Turquie se félicite de la création de la Commission du développement durable. La réalisation des objectifs du programme Action 21 contribuera à préserver l'environnement pour les générations futures. La délégation turque attache aussi une grande importance à la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains.

76. M. CASSAR (Malte) dit que, dans un monde caractérisé par l'interdépendance entre les nations, le développement est tributaire d'un environnement international favorable. Il est donc de la plus haute importance de définir un agenda pour le développement.

(M. Cassar, Malte)

77. Malte a constamment soutenu les efforts visant à assurer le respect des droits de l'homme et s'est déclarée favorable à la nomination d'un haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Les violations du droit à la vie et du droit à un niveau de vie décent risquent de compromettre tous les efforts en faveur du respect de tous les droits de l'homme. On ne peut ignorer le fait que 1,1 milliard de personnes vivent encore dans la misère et que des milliers d'enfants meurent chaque jour de malnutrition ou faute de soins médicaux. A tout ceux-là s'ajoutent des millions de réfugiés qui vivent dans l'attente d'un retour dans leurs foyers.

78. La délégation maltaise espère que les négociations d'Uruguay parviendront rapidement à une conclusion afin que s'instaurent des relations commerciales favorables, indispensables au progrès économique de tant de pays.

79. L'application du programme Action 21 est d'une importance capitale. La mise en oeuvre effective des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devrait permettre d'assurer un développement équitable et durable. La délégation maltaise est convaincue que les résultats des travaux de la Commission du développement durable pourraient ouvrir la voie à la coopération internationale sur certaines questions relatives à l'environnement ayant une incidence directe sur l'économie de plusieurs Etats.

80. Il est devenu urgent de trouver une solution au problème de la croissance démographique. L'accroissement de la population, alors que l'environnement économique est déprimé, ne peut qu'aboutir à la baisse des niveaux de vie. Il faut donc espérer que la Conférence internationale sur la population et le développement contribuera à régler les problèmes économiques et sociaux causés par une croissance démographique rapide.

81. L'ONU est, de toutes les instances internationales, celle qui est la mieux à même d'examiner les questions soulevées à l'échelon mondial, en particulier celles qui ont trait au renforcement de la coopération internationale pour le développement. Elle doit donc faire tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux attentes dans ce domaine et c'est pourquoi l'on ne peut que se féliciter des efforts déployés par le Secrétaire général pour restructurer le Secrétariat et accroître l'efficacité de ses travaux. La Commission, qui a sa part de responsabilité à cet égard, doit veiller à ce que dans ses débats, la qualité l'emporte sur la quantité.

82. M. ALIOU (Cameroun) dit que l'environnement économique international se caractérise par un ralentissement de la croissance, un endettement excessif des pays en développement et une marginalisation de plus en plus accentuée de l'Afrique. Des solutions réalistes et durables doivent être trouvées à ces maux. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a permis de sceller un pacte de solidarité international autour de l'objectif de la promotion d'un développement durable, tout en assurant une saine gestion de l'environnement. Pour sa part, le Cameroun a accéléré le processus de mise en place d'un ministère de l'environnement et des forêts lequel, avec le concours du PNUD, s'est attelé à l'élaboration d'un plan national de gestion de l'environnement prévoyant notamment la création d'une commission nationale du développement durable. La délégation camerounaise se félicite de la mise en place de la Commission du développement durable mais regrette que d'importantes dispositions du programme Action 21, notamment celles relatives aux ressources

(M. Aliou, Cameroun)

financières et au transfert de technologie, n'aient pas suscité beaucoup d'enthousiasme.

83. Le fardeau de la dette devient de plus en plus insupportable pour les pays en développement. Les mesures prises jusqu'à présent ont certes constitué une bouffée d'oxygène pour certains bénéficiaires, mais la solution au problème de la dette doit être globale et couvrir toutes les catégories de dettes et de débiteurs. La délégation camerounaise appuie donc le principe de la convocation d'une conférence internationale sur la dette. Un échange de vues fructueux entre créanciers et débiteurs pourrait déboucher sur une solution durable qui contribuerait sans nul doute à la relance économique des pays en développement, en particulier en Afrique.

84. Il est urgent de donner suite aux dispositions pertinentes de la résolution 46/151 de l'Assemblée générale instituant un nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. En effet, malgré les engagements pris, les ressources financières nécessaires au financement du développement de l'Afrique tardent à venir et le continent ploie toujours sous le poids insupportable de la dette. Dans cet esprit, le Cameroun a lancé un appel en faveur de la création d'un fonds pour le financement du développement de l'Afrique.

85. S'agissant de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et dans les secteurs connexes, la délégation camerounaise regrette qu'on ne soit pas parvenu à se mettre d'accord sur la répartition des sièges au sein des conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD et du FNUJAP, et elle s'associera à tous les efforts qui seront faits pour parvenir à un consensus. A propos du transfert à Genève du siège de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), la délégation camerounaise attend avec intérêt la nomination d'un attaché de liaison chargé de coordonner les activités de formation et de recherche au Siège.

86. M. DUNLAVEY (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, fait observer que, dans sa déclaration, le représentant de Cuba a prétendu que la piètre situation économique de son pays était due, notamment, au soi-disant embargo économique qui serait imposé par les Etats-Unis. Chaque Etat Membre a le droit souverain de choisir ses partenaires économiques et c'est ce droit souverain qu'exercent les Etats-Unis vis-à-vis de Cuba. Plutôt que de tenter de marquer des points sur le plan idéologique, le représentant de Cuba aurait dû s'efforcer de favoriser un débat constructif.

La séance est levée à 18 h 15.